COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mérignac, le 2 novembre 2026

Particules ultrafines : résultats de la campagne de mesure exploratoire au sein de l'aéroport de Bordeaux

Bordeaux Aéroport et Atmo Nouvelle-Aquitaine publient les résultats de la première étude exploratoire consacrée aux particules ultrafines (PUF) sur la plateforme aéroportuaire. Menée du 29 août au 3 novembre 2025, elle met en évidence l'influence du trafic aérien sur le nombre de particules fines et ultrafines mesuré à proximité de la piste 05/23. En revanche, les concentrations en particules PM10 et PM2,5 (polluants réglementés) sont comparables à celles de l'agglomération bordelaise.

Pourquoi cette campagne de mesure ?

Depuis le début des années 2000, plusieurs études de qualité de l'air ont été conduites par Atmo Nouvelle-Aquitaine autour de la plateforme aéroportuaire bordelaise, la dernière en 2021. Cette nouvelle campagne s'inscrit dans la continuité de ces travaux, dans un contexte où les PUF, particules de diamètre inférieur à 100 nanomètres, sont de plus en plus considérées comme un enjeu sanitaire majeur, en particulier dans les zones proches des aéroports (ACNUSA, Anses, Airparif).

L'étude avait trois objectifs : évaluer l'influence du trafic aérien sur les concentrations en particules fines et ultrafines, comparer les niveaux mesurés à ceux de l'agglomération bordelaise et alimenter la réflexion sur la gestion de la qualité de l'air à proximité des infrastructures de transport.

Les résultats à retenir

- **Des concentrations en particules à comparer avec celles de l'agglomération bordelaise.** Le nombre moyen de particules mesurées sur le site de l'aéroport atteint 18 553 particules/cm^3, contre 6 962 particules/cm^3 à Talence et 6 910 particules/cm^3 à Poitiers-Augouard, deux sites de fond urbain. Ces résultats s'inscrivent dans les niveaux observés lors d'autres études menées sous influence aéroportuaire en France.
- **Des PM10 et PM2,5 du même ordre de grandeur que dans l'agglomération.** Les concentrations moyennes sont de 16,7 µg/m^3 pour les PM10 et de 7,0 µg/m^3 pour les PM2,5, comparables à celles des stations urbaines de l'agglomération, notamment celles situées sous influence du trafic routier. Sur ces polluants réglementés, **l'influence globale des activités urbaines** (trafic routier, chauffage résidentiel) **apparaît prépondérante.**
- **Un lien identifié avec les mouvements d'avions, mais pas uniquement.** Les pics de particules sont associés aux décollages et atterrissages sur la piste 23 lorsque les vents proviennent de l'ouest/sud-ouest, c'est-à-dire de la piste vers le site de mesure. À l'inverse, lorsque le vent vient du nord ou qu'aucun avion n'utilise cette piste, aucune augmentation forte n'est observée. Tous les mouvements n'entraînent pas systématiquement une hausse du nombre de particules : le vent, la stabilité de l'atmosphère et les autres sources urbaines jouent aussi un rôle important.



Une première étape pour mieux comprendre les particules ultrafines

Il s'agit d'une **étude exploratoire**, réalisée sur un seul site et sur une période d'environ deux mois. Ses conclusions sont représentatives de la période de mesure et **ne peuvent pas être étendues à l'année entière, ni à l'extérieur de la plateforme**. Il n'existe à ce jour **aucune valeur réglementaire pour les particules ultrafines** ; les résultats sont donc présentés à titre informatif. Les comparaisons avec d'autres aéroports doivent être considérées avec prudence, les méthodes et les périodes de mesure pouvant différer d'une étude à l'autre.

Cette campagne constitue **une première base de données pour Bordeaux Aéroport**. Des études complémentaires, à l'intérieur comme à l'extérieur de la plateforme, ainsi qu'un suivi sur une période plus longue, seraient nécessaires pour mieux comprendre l'influence du trafic aérien sur le nombre de particules fines et ultrafines dans et à proximité directe de l'aéroport.

Comment les mesures ont-elles été réalisées ?

Une station de mesure mobile a été installée **à l'intérieur de l'emprise aéroportuaire**, à environ 400 m du seuil 23 de la piste préférentielle 05/23 (orientée nord-est/sud-ouest). Elle a mesuré en continu :

- **le nombre de particules** dont le diamètre est compris entre 10 nanomètres et 1 micromètre (particules fines et ultrafines), à l'aide d'un compteur à noyaux de condensation ;
- les concentrations en **particules grossières (PM_{10}) et particules fines ($PM_{2,5}$)**, selon la méthode normalisée utilisée sur les stations fixes d'Atmo Nouvelle-Aquitaine.

Les particules ultrafines étant extrêmement légères, leur concentration ne s'exprime pas en microgrammes par mètre cube mais en nombre de particules par cm^3. Ces mesures ont été comparées à celles de stations de l'agglomération bordelaise (Talence, Bassens, Bordeaux – Grand Parc, Mérignac – Yser, Floirac – Branne) et, pour le comptage de particules, de Poitiers – Augouard, sur la même période. Elles ont été croisées avec les données météorologiques de Météo-France et les 11 160 mouvements d'avions enregistrés pendant l'étude.

Mieux comprendre la qualité de l'air en milieu aéroportuaire

Le partenariat établi de longue date avec Atmo Nouvelle-Aquitaine repose sur la confiance accordée à une expertise indépendante et reconnue, permettant d'objectiver les situations observées et d'inscrire l'action de l'aéroport dans une démarche de transparence et d'amélioration.

Aujourd'hui, Bordeaux Aéroport souhaite élargir son champ d'investigation aux polluants émergents, non encore réglementés, tels que les particules ultrafines. En s'engageant dans leur mesure à titre exploratoire, il souhaite contribuer à l'effort de recherche et à l'avancée des connaissances, au service d'une meilleure compréhension des enjeux de la qualité de l'air en milieu aéroportuaire.

En savoir plus sur le sujet

- Lire le rapport d'étude complet
- Lire la synthèse de l'étude
- Les particules dans l'air en Nouvelle-Aquitaine
- Les dernières études autour de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac

CONTACT PRESSE

Camille ARNAUD
Chargée de communication

09 71 04 62 02 - 06 66 16 54 23
communication@atmo-na.org
Espace presse

UN ANCRAGE TERRITORIAL POUR UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Atmo Nouvelle-Aquitaine est une Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA). Elle est membre de la Fédération Atmo France, qui réunit toutes les AASQA. Ces observatoires régionaux surveillent les concentrations dans l'air des polluants réglementés et évaluent l'exposition de la population à la pollution.